



Centre d'Information sur les Renseignements
et le Terrorisme au Centre d'Etudes Spéciales
(CES)

11 janvier 2009

Terrorisme et médias : la chaîne Al-Aqsa du Hamas ne diffuse plus via le satellite européen Eurobird



La chaîne Al-Aqsa du Hamas annonce qu'elle commence à émettre via un satellite de télécommunications européen. Moins de 24 heures plus tard, ses émissions ont été retirées peu après la publication du bulletin du Centre d'Information sur les Renseignements et le Terrorisme et suite à l'intervention des autorités françaises.

1. Le 5 janvier 2009, le Centre d'Information sur les Renseignements et le Terrorisme a révélé que la chaîne de télévision du **Hamas**, Al-Aqsa, avait commencé à émettre via un satellite de télécommunications européen appelé **Eurobird**, exploité par **Eutelsat**, une société dont le siège social est à Paris.

2. Suite à la publication du bulletin du Centre et après les appels de plusieurs responsables, les autorités françaises ont demandé à **Eutelsat** de retirer les programmes de la chaîne Al-Aqsa de son satellite européen. Le 11 janvier au matin, l'examen effectué par le Centre a montré que **les programmes avaient effectivement été retirés d'Eurobird**.

3. Selon des sources officielles de l'industrie du satellite français, la chaîne Al-Aqsa a été retirée de son bouquet moins de 24 heures après avoir commencé à émettre. Selon ces mêmes sources, le **Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)** a écrit à Eutelsat, déclarant que les programmes du Hamas contrevenaient à la loi française contre l'incitation à la haine et à la violence (Agence France Presse, 9 janvier 2009).

4. Eutelsat, qui exploite le satellite Eurobird, a déclaré ne pas avoir signé de contrat avec le Hamas, précisant avoir loué l'espace sur un de ses satellites à une entreprise de distribution située à Bahreïn appelée **Noorsat**. C'est Noorsat, a affirmé Eutelsat, qui a fourni l'espace à la chaîne Al-Aqsa et lui a permis d'émettre sur Eurobird. Noorsat a donc été informé de son obligation de respecter la loi française et les programmes d'Al-Aqsa ont été interrompus (Agence France Presse, 9 janvier 2009).



.Page d'accueil de Bahrani Noorsat. La société qui a permis à la chaîne de télévision Al-Aqsa d'utiliser l'espace alloué par le satellite Eurobird, recevant un avertissement des autorités françaises (Agence France Presse, 9 janvier 2009)